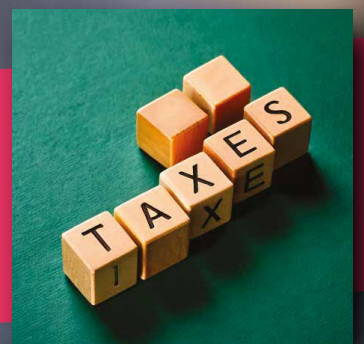




*STOP aux taxes
sur la santé !*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 24 mai 2025
Tours (37)



Convocation



Le Conseil d'administration vous informe
que l'Assemblée générale de votre Mutuelle aura lieu à :

LE GRAND HÔTEL DE TOURS
9 place du Général Leclerc – 37000 Tours
Le samedi 24 mai 2025 à 10h30 précises

Mutuelle agréée par arrêté préfectoral du 8 février 2003

R.N.M. 391 526 225

Siège social et bureaux :
117, rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. 01 55 87 53 01

Cette assemblée, qui réunira les membres du Conseil d'administration et
délégues mutualistes, délibérera avec l'ordre du jour suivant :

- Actualités mutualistes ;
- Rapport du Conseil d'administration ;
- Rapport financier ;
- Rapport du Comité d'audit ;
- Rapport des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes ;
- Résultat des scrutins ;
- Questions diverses.

Le dépouillement des scrutins aura lieu le mercredi 21 mai 2025 à 9h30
dans les locaux de la mutuelle, au 117 rue du Landy – 93210 LA PLAINE
SAINT-DENIS.

En application des Statuts, le vote des résolutions se fera par les délégués
à l'Assemblée générale.

Ces membres ont été élus pour une période de 4 ans (2023 - 2026)

Pour tous renseignements qui pourraient vous être nécessaires, veuillez-
vous adresser à nos bureaux où nous sommes à votre disposition.

Nous vous adressons nos meilleures salutations mutualistes.

Delphine MAITRE
Présidente du Conseil d'administration

La Plaine Saint-Denis,
le 4 avril 2025



Sommaire

Avant-propos.....	3	Rapport de gestion.....	12 - 15
Rapport du Conseil d'administration	4	Bilan par destination	16
Prévention	5	Compte de résultat par destination	17
Effectifs	6	Bilan par nature	18 - 19
Liste des décès.....	7	Compte de résultat par nature	20 - 21
Modifications des statuts et du règlement mutualiste.....	8 - 9	Marge de solvabilité et Budget prévisionnel	22
Résolutions.....	9	Rapport du Comité d'audit	23
Vos délégués à l'Assemblée générale (2023-2026).....	10	Association CC3E.....	24
Informations obligatoires	11		

Crédits photos : Freepik & F.Spiekermeier

Le Conseil de la Concurrence impose à toutes les mutuelles d'informer leurs adhérents de sa décision n°01-D-55 du 21 septembre 2001 :
"Chaque mutuelle est libre de prospecter des personnes adhérant déjà à une autre mutuelle et de fixer les montants des cotisations et des taux de remboursements".

Avant-propos



Delphine MAITRE
Présidente

Chères adhérentes,
chers adhérents,

L'année passée, je vous faisais part de l'inventivité des pouvoirs publics pour transférer une partie des prestations santé de l'Assurance maladie vers les complémentaires santé sans aucune concertation.

Cette année, leur créativité et leur manque de dialogue nous a plongé dans un sentiment d'incompréhension puis d'indignation !

Savez-vous qu'un hamburger est moins taxé que votre mutuelle, un non-sens !

En effet, le gouvernement a annoncé une hausse de la TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) sur les contrats de complémentaire santé. Celle-ci passerait de 13,27% à 15,27% et pourrait devenir pérenne. Cette augmentation

représenterait environ 300 000€ de taxe supplémentaire dans le budget de la Mutuelle Santé Eiffage Énergie.

Les contrats de complémentaire santé reposent sur un équilibre global entre toutes les cotisations versées par les personnes couvertes et tous les remboursements perçus par celles-ci tout au long de l'année. Le risque est ainsi réparti et supporté par tous.

Alourdir la fiscalité des complémentaires santé affaiblit leur capacité à financer les prestations de plus en plus coûteuses et services essentiels dont les adhérents bénéficient.

Ainsi, notre modèle mutualiste est tout simplement attaqué. Je tiens à rappeler que les mutuelles sont à but non lucratif, sans actionnaires à rémunérer et qu'elles réinvestissent l'intégralité des cotisations au bénéfice de leurs adhérents.

Les mutuelles ne sont pas des collecteurs d'impôts !

C'est pourquoi tous les organismes complémentaires ont récusé cette hausse et souligné que cette nouvelle taxe viendrait immanquablement alourdir le budget santé des ménages, ne pouvant qu'être répercutée dans les cotisations. En effet, les complémentaires ne disposent pas de « réserves d'argent cachées » mais de réserves obligatoires.

De ce fait, cette taxe sera forcément payée par les adhérents. En complément, Eric Chenut, Président de la Mutualité Française, a indiqué que : « s'il y avait de l'argent à rendre, ce serait aux adhérents, certainement pas à l'État. Le rôle des mutuelles est de couvrir des risques en santé et en prévoyance, de financer l'accès aux soins et aux biens médicaux ».

Par nos actions aux côtés de l'Assurance maladie, les complémentaires santé permettent à nos adhérents de bénéficier des soins avec un reste à charge le plus faible possible malgré une évolution dynamique des prestations. Ces dernières ont progressé significativement depuis la crise sanitaire de +6,4% en 2023, après +4,3% en 2022.

Par ailleurs, elles contribuent à l'évolution des prises en charge et des rémunérations des professionnels de santé.

Rappelons qu'en 2024, nous avons été au rendez-vous quand l'État a décidé de relever le ticket modérateur sur les soins dentaires.

DES NOUVELLES DÉPENSES DE SOINS ET PLUS DE PRÉVENTION



LES MUTUELLES ADAPTENT LEURS COTISATIONS

pour continuer à protéger la santé des personnes avec **responsabilité, solidarité et équité.**



Et en 2025, nous contribuerons à ce que les médecins bénéficient d'une consultation à 30€, à l'avancée de la santé bucco-dentaire des jeunes grâce au financement d'un examen bucco-dentaire tous les ans (M'T dents), ou encore à de nouvelles thérapeutiques comme le vaccin contre la bronchiolite pour les nourrissons.

Au regard de toutes ces actualités fiscales et réglementaires, le Conseil d'administration s'efforce de maintenir des coûts maîtrisés, en ajustant les cotisations qu'au strict nécessaire, +4% pour les salariés et +5% pour les retraités. La moyenne des augmentations de cotisations nationales pour 2025 est de l'ordre de +7,3% pour les contrats collectifs et +6,8% pour les contrats retraités.

Pour finir sur une note plus légère, en mai prochain, l'Assemblée générale de votre mutuelle se tiendra à Tours et nous serons heureux de vous retrouver, si vous souhaitez y participer.

Enfin, 2025 sera également l'année du Congrès de la Mutualité Française. Ce rendez-vous d'influence incontournable où se retrouvent les principaux décideurs politiques et acteurs de la protection sociale. Il est aussi le moment où se discutent et se décident les orientations stratégiques du mouvement mutualiste.

Une délégation de votre mutuelle y sera présente.

UN MODÈLE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS



LES MUTUELLES ADAPTENT LEURS COTISATIONS

pour continuer à protéger la santé des personnes avec **responsabilité, solidarité et équité.**



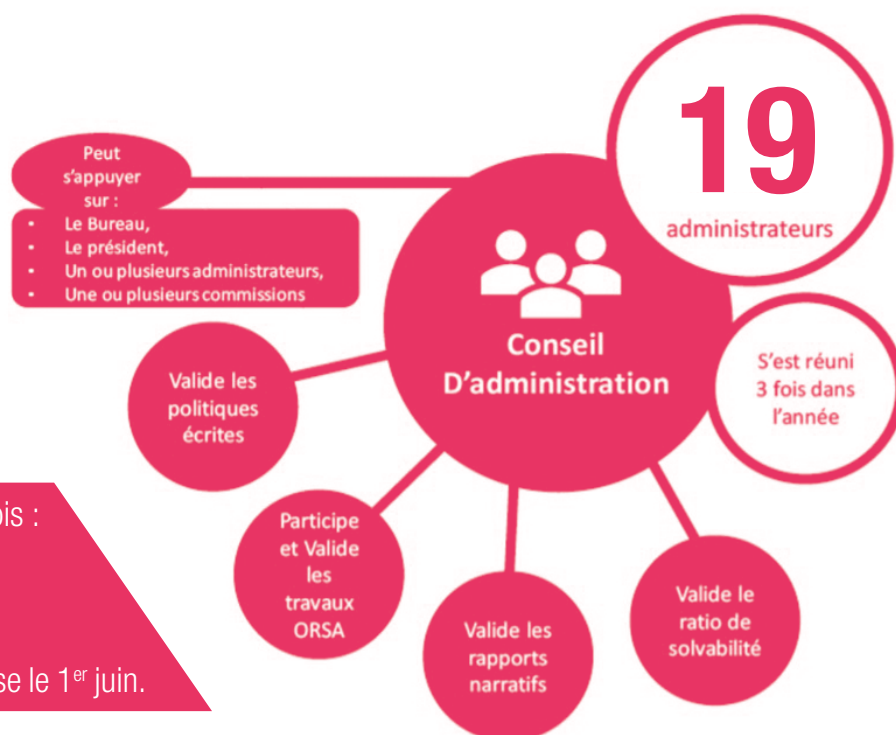


Alain CAPITAINE
Vice-président

Le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois :

- Le 9 mars,
- Le 1er juin,
- Le 23 novembre.

L'Assemblée générale s'est tenue à Toulouse le 1^{er} juin.



Vous trouverez ci-après les points essentiels survenus pendant l'année 2024.

1. Faits marquants :

- Importante croissance des effectifs,
- Importante croissance des produits (cotisations),
- Amélioration du ratio « adhérent actifs/inactifs » et « bénéficiaires actifs / inactifs » après 12 années de dégradation continue (entre 2010 et 2022),
- Diminution, pour la 3^e année consécutive, du nombre de chômeurs en portabilité,
- Augmentation des cotisations +4% pour les actifs et +5% pour les inactifs,
- Très forte augmentation des prestations servies (+11,6%),
- Remplacement de la prestation « psychologie » par le dispositif « Mon soutien psy »,
- Nouvelle salariée pour renforcer notre équipe,
- Election du tiers-sortant des administrateurs, des membres du bureau, du Comité d'audit et du reposable de la fonction clé « actuarielle »,
- Nomination du référent RGPD,
- Présence de la mutuelle à la réunion des CSE mutualisant organisé par le CSEC de fin d'année.

2. Évolution du périmètre :

- Entrée de l'entité MET Energie (+96 salariés),
- Sortie d'Eiffage Energie Systèmes Automatismes et Robotique (-20 salariés).

3. Actualités mutualistes :

- Revalorisation des actes hospitaliers,
- Transfert des charges pour certains soins dentaires,
- Augmentation de la consultation médicale
- Doublement des participations forfaitaires/franchises,
- Mise en place de DORA : nouvelle directive européenne concernant la résilience opérationnelle,
- Réélection des CSE et renouvellement de la mutualisation.

4. Placements :

- Investissement dans deux autocalls (Stellantis et Scor) pour un montant global de 400 000 € et obligations CLN ITRAXX (Europe Séries 40) pour un montant de 200 000 €,
- Diminution des produits financiers,
- Importantes provisions effectuées en raison de la conjoncture économique (provision de moins-values).

5. Résultats et solvabilité :

- Résultat négatif,
- Constitution de provisions sur nos placements pour un montant de 395 000 € compte tenu de la baisse de leurs valeurs,
- Ratio de solvabilité toujours satisfaisant au regard des exigences réglementaires.

Psychologue, psychiatre, psychanalyste : quelles différences ?

Il existe **2 grands types de «psy»** : le psychiatre (ou pédopsychiatre) et le psychologue.

Le **psychiatre** est un médecin spécialisé. Il est donc spécialement formé à établir un diagnostic et à **prescrire des médicaments** dont les psychotropes (antidépresseurs, anxiolytiques, neuroleptiques, somnifères, etc.). Les soins peuvent aussi passer par la parole et l'écoute.

Le **psychologue** est un diplômé universitaire, mais pas un médecin. Il **ne peut donc pas prescrire** de médicaments. Il existe de nombreuses spécialisations en psychologie en fonction des tranches d'âge (psychologue pour enfant, spécialiste des troubles du vieillissement...), d'un champ d'activité (psychologue du travail, psychologue scolaire...), etc.

Le psychanalyste et le psychothérapeute peuvent être psychiatre ou psychologue, mais pas obligatoirement.

Qu'est-ce que « Mon Soutien Psy » ?

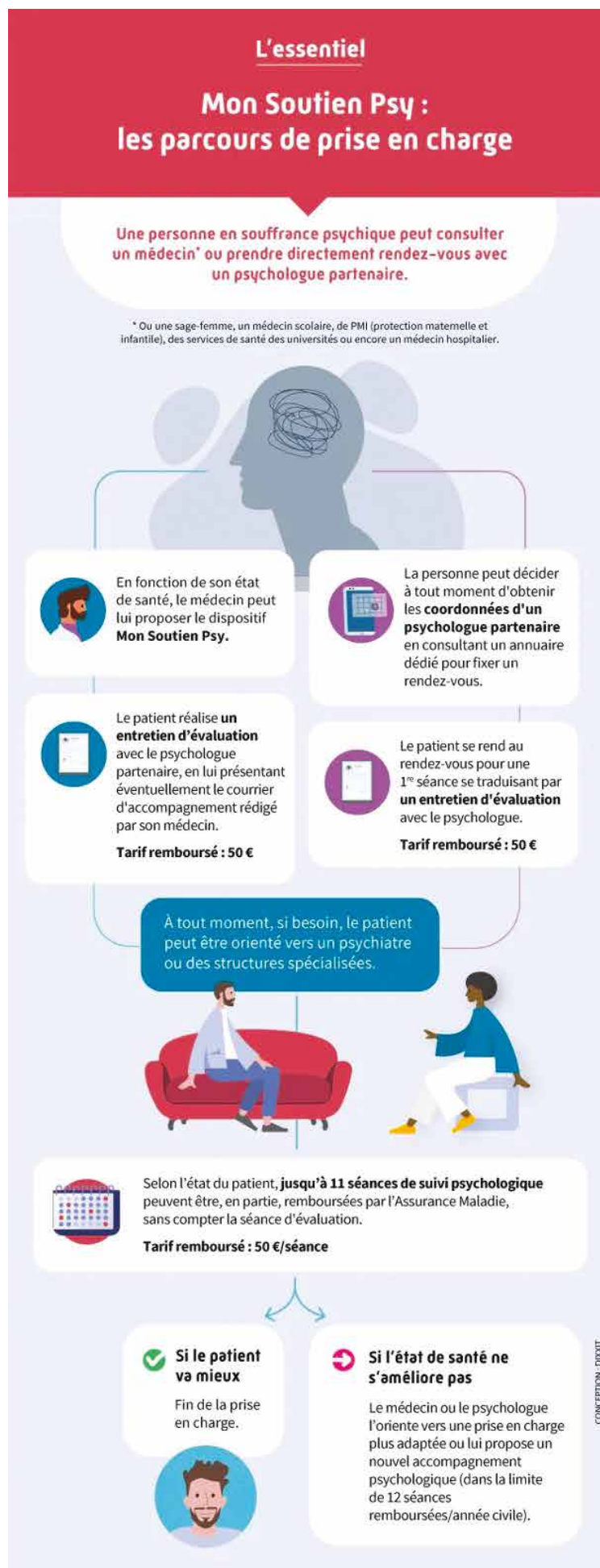
Mon soutien psy est un dispositif qui propose jusqu'à 12 séances d'accompagnement psychologique chez un psychologue partenaire.

La séance coûte 50 euros. Elle est remboursée à 60 % par l'Assurance Maladie et 40% par les complémentaires santé.

Mon soutien psy s'adresse à toute personne, dès 3 ans, qui se sent angoissée, déprimée ou en souffrance Psychique légère à modérée.

Retrouvez toutes les informations sur le site ameli.fr

Sources : ameli, service public



Effectifs au 31/12/2024

SOCIÉTÉS ou SECTIONS	Membres A		Membres B		Membres C		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES	8 126	528	3 373	143	6 216	468	17 715	1 139
INACTIFS	2 857	51	1 908	25	193	-22	4 958	54
RETRAITÉS EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	2 675	51	1 480	16	97	0	4 252	67
LOI ÉVIN	41	5	28	2	9	-2	78	5
PORTABILITÉ - CHÔMEURS	140	-5	45	-2	81	-20	266	-27
CONGÉS PARENTAUX	1	0	1	1	3	1	5	2
RETRAITÉS VEUF EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES			347	9	2	-1	349	8
ACTIFS VEUF EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES			1	-1	0	0	1	-1
RETRAITÉS VEUF DISTRELEC			4	0	0	0	4	0
RETRAITÉS VEUF LINELEC			2	0	0	0	2	0
ORPHELINS					1	0	1	0
TOTAL	10 983	579	5 281	168	6 409	446	22 673	1 193
	5,57%		3,29%		7,48%		5,70%	

Ratio adhérents actifs-inactifs au 31/12/2024

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
ACTIFS	72,70%	73,03%	73,99%	63,37%	63,17%	63,87%	96,27%	96,39%	96,99%	77,12%	77,17%	78,13%
INACTIFS	27,30%	26,97%	26,01%	36,63%	36,83%	36,13%	3,73%	3,61%	3,01%	22,88%	22,83%	21,87%

Moyenne d'âge au 31/12/2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Moyenne d'âge contrats collectifs (membres A)	39,87	38,77	37,67	38,25	39,84
Moyenne d'âge contrats individuels (membres A)	68,09	67,17	66,51	68,66	70,08
Moyenne d'âge générale	47,42	46,53	45,76	46,97	48,00

Membres A

ACTIFS

PRUDENT	Roland	09/01/2024	65 ans	MONTEIL	Jean-Louis	26/05/2024	57 ans
NIO	Jean-Marc	11/02/2024	47 ans	CORDONNIER	Stéphane	17/08/2024	57 ans
AMORIN	José	15/02/2024	58 ans	SAMYN	Loïc	21/08/2024	48 ans
BOULANGE	Wilfried	24/02/2024	38 ans	SOW	Thierno Mamoudou	30/10/2024	21 ans
MANCEAU	Dorian	04/04/2024	27 ans	FOURCROY	Pascal	25/11/2024	58 ans
DOS SANTOS	Frédéric	06/05/2024	41 ans				

RETRAITÉS

LOHOU	André	14/04/2017	88 ans	MOSBACH	Alain	06/06/2024	65 ans
PELLEGER	Christian	02/01/2024	89 ans	PIERRE	Michel	17/06/2024	86 ans
BLAS	Pascal	07/01/2024	65 ans	NOËL	Christian	27/06/2024	77 ans
THOREL	François	15/01/2024	67 ans	COMPAING	André	01/07/2024	81 ans
VILLETTE	François	16/01/2024	66 ans	FALKOWSKI	Richard	02/07/2024	69 ans
AUDINET	Gilbert	20/01/2024	74 ans	CHARLES	Christian	19/07/2024	76 ans
GARNIER	Marc	20/01/2024	65 ans	AUBIN	Joseph	01/08/2024	85 ans
SICARD	Jean-Luc	27/01/2024	55 ans	WALTER	Etienne	12/08/2024	96 ans
MARIEN	Michel	06/02/2024	73 ans	DELAIRE	Jean	16/08/2024	88 ans
DAHMAN	Lahoussine	11/02/2024	76 ans	CHARTIER	Lucien	17/08/2024	77 ans
DE FARIA	Joao	13/02/2024	72 ans	DUVERNE	Joël	18/08/2024	72 ans
COLLOT	Guy	14/02/2024	71 ans	POTELOUIN	Marc	24/08/2024	81 ans
DELEURY	Daniel	18/02/2024	68 ans	MOTSCH	Jean-Claude	24/08/2024	68 ans
REGUILLO	Jacques	18/02/2024	65 ans	CORNE	Jean-Paul	26/08/2024	70 ans
TISON	André	24/02/2024	79 ans	FLAMANT	Roland	26/08/2024	72 ans
BASILE	Daniel	25/02/2024	69 ans	VERRIERE	Yves	17/09/2024	84 ans
BENDRE	Emile	25/02/2024	83 ans	MONARQUE	José	18/09/2024	65 ans
TUBACKI	Claude	25/02/2024	90 ans	FLORENT	Robert	24/09/2024	78 ans
ANDRES	Jean-Guy	28/02/2024	74 ans	WACHEUX	Pierre	24/09/2024	94 ans
JOLY	Monique	04/03/2024	79 ans	CLORENNEC	Emmanuel	27/09/2024	95 ans
VANDEVELDE	René	04/03/2024	75 ans	COTTENCIN	Guy	10/10/2024	90 ans
MULLER	Jean-Pierre	17/03/2024	72 ans	SOYER	Jean	12/10/2024	80 ans
AGASSE	Jean-Michel	18/03/2024	62 ans	GERAN	Ferdinande	12/10/2024	84 ans
FAUCONNIER	Marie-Claire	25/03/2024	77 ans	LESIECKI	Jean	14/10/2024	76 ans
CAMPOY	Gilles	29/03/2024	65 ans	BONTEMPS	Georges	14/10/2024	98 ans
ALESINA	Henri	29/03/2024	88 ans	MONTAGU	Bernard	16/10/2024	70 ans
BOUETARD	Raymond	03/04/2024	91 ans	MALET	Louis	25/11/2024	82 ans
LOEGEL	Serge	12/04/2024	65 ans	CAYE	Gérard	30/11/2024	75 ans
LESTAVEL	Yves	12/04/2024	88 ans	GAILLARD	Maurice	02/12/2024	77 ans
JENEQUIN	Gérard	21/04/2024	79 ans	BOUCHE	Robert	06/12/2024	93 ans
VANBELLINGEN	Roger	29/04/2024	79 ans	AUCLERE	Jacques	14/12/2024	89 ans
PIVAIN	Michel	23/05/2024	84 ans	AVIGNON	Claude	17/12/2024	74 ans
SEONNET	Pierre	28/05/2024	91 ans	FORT	Jean-Claude	27/12/2024	80 ans
ATEMANI	Brahim	30/05/2024	71 ans	GASSNER	André	29/12/2024	85 ans
BENMESSAHEL	Mohamed	05/06/2024	82 ans				

Membres B

CONJOINTS D'ACTIFS

TETU	Martine	19/01/2024	71 ans	ETIENNE	Charlotte	23/03/2024	61 ans
VANACKER	Sophie	21/02/2024	59 ans	ECHARD	Malika	16/05/2024	41 ans

CONJOINTS DE RETRAITÉS

BOURGNOU	Solange	16/01/2024	96 ans	BOUQUIN	Catherine	02/06/2024	67 ans
BOURAS	Aldjia	02/02/2024	76 ans	HONNIN	Martine	18/06/2024	71 ans
BARZAC	Georgette	07/02/2024	89 ans	DUCLOS	Jocelyne	26/06/2024	62 ans
DUBOIS	Michelle	10/04/2024	88 ans	LHOIR	Didier	21/07/2024	65 ans
DESPOIX	Martine	30/04/2024	76 ans	PROUST	Nicole	17/08/2024	86 ans
COTTENCIN	Colette	01/05/2024	83 ans	CARTERON	Christiane	14/09/2024	80 ans
MERMIN	Bertrande	28/05/2024	94 ans	BUTELLE	Anne	06/10/2024	58 ans
LELEU	Gabrielle	01/06/2024	61 ans	LANDRY	Marie-Florence	10/11/2024	67 ans

VEUFS DE RETRAITÉS

RUYTERS	Nicole	15/11/2023	77 ans	MILCENT	Odile	18/07/2024	85 ans
VASILJKOVIC	Milenka	02/01/2024	79 ans	DEFAIS	Jeanne	12/08/2024	91 ans
TAFFIN	Danièle	08/01/2024	87 ans	KOENIGKEIT	Jacqueline	29/08/2024	99 ans
DUBOIS	Marcelle	15/01/2024	89 ans	MARRET	Cécile	13/09/2024	103 ans
GERIN	Jacqueline	30/01/2024	95 ans	GRENEE	Liliane	22/09/2024	80 ans
RICHIER	Jacques	19/04/2024	90 ans	DESAILLY	Francine	30/10/2024	84 ans
RUFFET	Gisèle	16/05/2024	87 ans	PETIT	Antoinette	19/11/2024	82 ans
CHEFDEVILLE	Renée	17/05/2024	78 ans	CROUZET	Danièle	30/11/2024	80 ans
DELANNOY	Marie-Louise	25/05/2024	95 ans	PAGE	Jeanine	09/12/2024	96 ans
DESRIMAIS	Mauricette	01/06/2024	87 ans	CARPENTIER	Mireille	15/12/2024	87 ans
VERON	Marie-Georgette	19/06/2024	94 ans	FURIC	Geneviève	30/12/2024	101 ans
PIETRZYK	Mauricette	25/06/2024	88 ans				

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé, par la perte d'un être cher.

Modifications du règlement mutualiste

Règlement mutualiste

ANCIEN

Sauf mention contraire, le remboursement de la mutuelle est exprimé en % de la base de remboursement de la sécurité sociale et ne prend en charge ni les actes hors nomenclature, la franchise d'un euro, ni la majoration de ticket modérateur hors parcours de soins, ni les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. Ceci afin de répondre aux exigences des textes sur les contrats responsables.

SECTION 1 - PRESTATIONS ACCORDEES PAR LA MUTUELLE

Sauf mention contraire, le remboursement mutuelle est exprimé en % de la base de remboursement de la sécurité sociale et ne prend en charge ni les actes hors nomenclature, ni la franchise de 1€, ni la majoration de ticket modérateur hors parcours de soins, ni les dépassements d'honoraires hors parcours de soins, ni les franchises dont le montant l'article D.322-5 à 50 centimes par boîte de médicament et par acte effectué par un auxiliaire médical et à 2€ par transport. Ceci afin de répondre aux exigences des textes sur les contrats responsables.

1) Honoraires médicaux, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

300 % du T.R.

Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **125% du ticket modérateur + 105% du T.R.** jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de **100% du ticket modérateur et 100% du T.R.**

2) Petite chirurgie, radiologie, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

300 % du T.R.
Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 125% du T.R.** jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de **100% du ticket modérateur et 100% du T.R.**

3) Actes techniques médicaux, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

330 % du T.R.
Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 125% du T.R.** jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de **100% du ticket modérateur et 100% du T.R.**

4) Soins dentaires, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

300 % du T.R.

5) Cures thermales, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

35% du T.R.

6) Transports par ambulance, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

135% du T.R.

7) Frais de laboratoire, actes par auxiliaires médicaux, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

300 % du T.R.

9) Frais d'appareils orthopédiques prescrits médicalement, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

240 % du T.R. ; et 200 % du T.R. lorsque les Caisses d'Assurances

NOUVEAU

SECTION 1 - PRESTATIONS ACCORDEES PAR LA MUTUELLE

Sauf mention contraire, le remboursement mutuelle est exprimé en % de la base de remboursement de la sécurité sociale et ne prend en charge ni les actes hors nomenclature, ni la franchise de 2€, ni la majoration de ticket modérateur hors parcours de soins, ni les dépassements d'honoraires hors parcours de soins, ni les franchises dont le montant l'article D.322-5 à 1€ par boîte de médicament et par acte effectué par un auxiliaire médical et à 4€ par transport. Ceci afin de répondre aux exigences des textes sur les contrats responsables.

1) Honoraires médicaux, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

- Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 100% du T.R.**

- Les actes dispensés par un médecin signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 270% du T.R.**

2) Petite chirurgie, radiologie, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

- Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 100% du T.R.**

- Les actes dispensés par un médecin signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 270% du T.R.**

3) Actes techniques médicaux, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

- Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 100% du T.R.**

- Les actes dispensés par un médecin signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 270% du T.R.**

4) Soins dentaires, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

100% du ticket modérateur + 270% du T.R.

5) Cures thermales, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

35% du T.R.

6) Transports par ambulance, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

100% du ticket modérateur + 100% du T.R.

7) Frais de laboratoire, actes par auxiliaires médicaux, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

100% du ticket modérateur + 260% du T.R.

9) Frais d'appareils : Orthopédiques prescrits médicalement, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

40% du ticket modérateur + 200% du T.R.

ANCIEN (suite)

Maladie ne laissent pas de ticket modérateur avec un minimum de **1 000€ par oreille** ticket modérateur compris et ce dans la limite des dépenses réellement engagées.

10) Forfait optique : pour tous frais d'optique pris en charge par la sécurité sociale, versement d'une somme de **220€** pour les enfants dont au maximum 80€ pour la monture, **350€** pour l'optique unifocal pour les adultes dont au maximum 100€ pour la monture ou de **550€** pour de l'optique multifocal pour les adultes dont au maximum 100€ pour la monture.

Quel que soit la nature de l'optique, il ne sera versé qu'un seul forfait tous les 2 ans de date à date pour les adultes et un par an de date à date pour les enfants.

Le montant du forfait est limité au montant de la facture présentée.

13) Prothèse dentaire acceptée, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur : **500% du T.R. et 470 % du T.R.** lorsque les Caisses d'Assurances Maladie ne laissent pas de ticket modérateur et ce dans la limite des dépenses réellement engagées.

14) Implantologie, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie ne prennent pas en charges les implants dentaires : versement d'une somme de **700€** pour un implant par an et **300€** pour un pilier par an et ce dans la limite des dépenses réellement engagées.

15) Orthodontie acceptée, **300 % du T.R.**

18) Honoraires pour intervention chirurgicale (KC) : lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur : **330 % du T.R. et 300 % du T.R.** lorsque les Caisses d'Assurances Maladie ne laissent pas de ticket modérateur et ce dans la limite des dépenses réellement engagées.

Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 125% du T.R.** jusqu'au 31 décembre 2016. Au-delà de cette date, ils ne seront plus remboursés qu'à hauteur de **100% du ticket modérateur et 100% du T.R.**

20) Frais d'accompagnement pour hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans : versement d'une somme de 20€ par nuit, ce versement étant limité à 20 nuits par an.

21) Forfait P.A.T. : lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un forfait pour les actes supérieurs 120€ :

24€

24) Psychologie : Versement d'une somme de 20€ par acte dans la limite de 2 séances par an pour les mineurs et 60€ par acte dans la limite de 4 séances par an.

25) Forfait Patient Urgences (FPJ) : Remboursement au tarif en vigueur au moment de l'hospitalisation.

Lorsqu'un régime particulier d'assurance maladie laisse à la charge de ses assurés un ticket modérateur inférieur à celui laissé par le régime général, la participation de la mutuelle est diminuée de la différence entre les deux régimes.

NOUVEAU (suite)

- **Auditifs** prescrits médicalement :

Bénéficiaires de 20 ans et plus : 1 000€ par oreille tous les 4 ans

Bénéficiaires de moins de 20 ans : 300€ par oreille tous les 4 ans

10) Forfait optique : pour tous frais d'optique pris en charge par la sécurité sociale :

- pour les enfants jusqu'à 15 ans : versement d'une somme de **220€** dont au maximum 80€ pour la monture

- pour les adultes, à partir de 16 ans : **350€** pour l'optique unifocal dont 100€ maximum pour la monture ou **550€** pour l'optique multifocal dont 100€ maximum pour la monture.

Quel que soit la nature de l'optique, il ne sera versé qu'un seul forfait tous les 2 ans de date à date pour les adultes et un par an de date à date pour les enfants.

13) Prothèse dentaire acceptée, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur : **40% du ticket modérateur + 470% du T.R.**

14) Implantologie, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie ne prennent pas en charges les implants dentaires, versement d'une somme, dans la limite des frais engagés, de :

700€ pour un implant, 1 fois par an

300€ pour un pilier, 1 fois par an
Les remboursements de prothèse dentaire et d'implantologie sont plafonnés à 2 500€ par an hors ticket modérateur.

15) Orthodontie acceptée lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur : **40% du ticket modérateur + 300% du T.R.**

18) Honoraires pour intervention chirurgicale (ADC) : lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur :

- Les actes dispensés par un médecin non-signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 100% du T.R.**

- Les actes dispensés par un médecin signataire de l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) seront remboursés à hauteur de **100% du ticket modérateur + 300% du T.R.**

20) Frais d'accompagnement pour hospitalisation d'un enfant de moins de 12 ans : versement d'une somme de 20€ par nuit, participation limitée à 20 nuits par an.

21) Forfait P.A.T. : lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un forfait pour les actes supérieurs 120€ : **Remboursement au tarif en vigueur à la date des soins**

24) Mon soutien Psy : Consultation de Psychologue conventionné par la Sécurité sociale, lorsque les Caisses d'Assurance Maladie laissent à la charge de l'assuré un ticket modérateur : **40% du T.R.** dans la limite de 12 séances par an et par bénéficiaire

25) Forfait Patient Urgences (FPJ - FPV) : Remboursement au tarif en vigueur au moment de l'hospitalisation.

ANCIEN

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul « actif »	43,15 euros
Adhérent seul « actif » + enfant (s)	53,90 euros
Couple « actif »	75,25 euros
Famille « actif »	80,50 euros

Adhérent seul « inactif »	52,00 euros
Adhérent seul « inactif » + enfant (s)	64,20 euros
Couple « inactif »	90,25 euros
Famille « inactif »	96,35 euros

NOUVEAU

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul « actif »	44,90 euros
Adhérent seul « actif » + enfant (s)	56,10 euros
Couple « actif »	78,30 euros
Famille « actif »	83,75 euros

Adhérent seul « inactif »	54,60 euros
Adhérent seul « inactif » + enfant (s)	67,45 euros
Couple « inactif »	94,80 euros
Famille « inactif »	101,20 euros

La modification apportée au règlement mutualiste concerne l'évolution des cotisations annoncée dans le MUT'info de décembre 2024 et appliquée au 1^{er} janvier 2025.

Résolutions

Conformément aux statuts nous soumettons aux **délégués mutualistes** le bulletin de vote pour les résolutions nécessaires au bon fonctionnement de notre mutuelle et auxquelles leurs réponses sont indispensables.

Première résolution

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2024

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des comptes de l'exercice 2024 approuve les comptes qui lui sont présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion..

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et du règlement intérieur proposées par le Conseil d'administration (page 9 du rapport).

Quatrième résolution

En application des Statuts, l'Assemblée générale vote un crédit de 20 000 euros, pour attribution de secours exceptionnels.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de – 523 625,71 euros au compte réserve.



OPTIQUE - AUDIO - OSTÉOPATHIE

Les avantages du réseau **Kalixia** :

- Obtenir des tarifs préférentiels tout en ayant un reste à charge limité,
- Obtenir des prestations et des services de qualité respectant une charte éthique de bonnes pratiques,
- Pas d'avance de frais dans la limite de vos garanties grâce au tiers-payant systématique (sauf en ostéo)

Rendez-vous sur le site internet, espace adhérent, pour localiser le professionnel de santé le plus proche de chez vous.

DÉLAI D'ENVOI

Le règlement mutualiste (article 12) précise que les décomptes de la Sécurité Sociale doivent être adressés à la mutuelle dans un délai de 2 ans après le remboursement de cette dernière. Pour les factures avec ticket modérateur le délai court à partir de la date d'émission. **Au-delà de ce délai de forclusion, les adhérents ne peuvent plus prétendre aux remboursements de la mutuelle.**



TIERS-PAYANT

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.

Vos délégués à l'Assemblée générale (2023-2026)

LIBELLÉ SOCIÉTÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
EIFFAGE ÉNERGIE FERROVIAIRE	DRISSI	Kader		
EIFFAGE ÉNERGIE FERROVIAIRE	LACOUR	Gérald		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INFRASTRUCTURES EST	KHISTO	Rajkamal Suraj	MANIN	Yann
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INFRASTRUCTURES EST	KARATAS	Alpaslan		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	MORANT	Nathalie	PUYO	Frédéric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CENTRE LOIRE	THOUSEAU	Magalie	LIEVRE	Jean-Carlos
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVIA EST	DEMANGEL	Jérôme	MEDER	Aurélié
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVIA NORD	VANDENSTEENDAM	Dominique	NEVES	Joao Manuel
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVIA NORMANDIE	MARTINEZ	Frédéric	DUHAZE	Jérémy
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVIA NOUVELLE AQUITAINE	SICAUD	Alain		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - CLEVIA SUD-OUEST	POURVAHAB	Florent	POLYCARPE	Alexandre
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ELECTRONIQUE	MASSINON	Pascal	DOLOY	Stéphane
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - FONTANIE	FARRE	Michel	RIGODANZO	Clément
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - GESTION & DEVELOPPEMENT	AYACHE / LEVY	Corinne	PAPA	Daniel
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - GUADELOUPE	CYRILLE	Rodrigue	URIE	Tony
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - GUYANE	LAGOTRY	Véronique		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - HAUTE-NORMANDIE	BATAILLE	François	BRISSET	Serge
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ILE DE France - INDUSTRIE	KPONTON	Kodjo San	COMPERE	Xavier
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ILE DE France - INFRASTRUCTURE	FERREIRA	Christine	PERICHAUD	Eric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ILE DE France - INFRASTRUCTURE	COSTIL	Marie	CLOUVEL	Fabien
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ILE DE France - TERTIAIRE	BUISSON	Franck	GROSSET	Michèle
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ILE DE France - TERTIAIRE	LETORT	Gilles		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - ILE DE France - TERTIAIRE	LEVEQUE	Thierry		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	SAUVAGE	Philippe	MARTIN	Laurent
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INDUS NORD	CAPITAINE	Alain	ELOY	Eric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - INFRA NORD	OUMEZZAOUCHE	Lorenzo		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - LORRAINE ALSACE NORD	DURAND	Damien	LEVISSE	Annick
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - LORRAINE ALSACE NORD	MANGIN	Nicolas		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	LE GOFF	Céline	DUCHESNE	Bernard
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - MAINE BRETAGNE	QUERE	Laurence		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - MARTINIQUE	FRESINO	Robert	MONGIS	Jean-Marc
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - NORD	SZKUDLAREK	Christophe	POISSONNIER	Laurent
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - NORD	LEFEBVRE	Willy	BROCH	Dominique
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - NORD	KONAN	Emma		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	COLIN	Frédéric	MERONI	Christophe
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - POITOU CHARENTES	MASSIAS	Florence	DAVID	Dimitri
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - QUERCY ROUEGUE GEVAUDAN	FOURNIER	Marie-Laure		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	CARRIERE	Damien	MONTANER	Eric
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - SUD-OUEST	GOTTI	Laurence		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	DUVAL	Céline	LEBRUN	Franck
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	MAITRE	Delphine	CHARPENTIER	Suzanne
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	FOUCHE	Isabelle		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	PRUNET	Angèle	FOURNIAL	Jean-François
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	PIEDOUÉ	Eric		
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES - VAL DE LOIRE	THIVAUT	Didier		
RETRAITÉS	LE LAY	Marcel	GRANDO	Claudio
RETRAITÉS	LEMERCIER	Patrice	MADJOWSKI	Patrick
RETRAITÉS	MAGNOAC	Didier	CHAILLOU	Dominique
RETRAITÉS	LE GAL	Alain	VENET	Jean-Pierre
RETRAITÉS	LECOMTE	Marianne	MORIN	Claude
RETRAITÉS	BAUDOUIN	Michel	GOUY	Anny
RETRAITÉS	THILLET	Patrice	MILLE	Nicole
RETRAITÉS	DAVID	Yves	AUGER	Alain
RETRAITÉS	FLINOIS	Yves	PENEL-CAPELLE	Valéry
RETRAITÉS	DAMBLIN	Philippe	MASCARENHAS	Allan

Informations obligatoires prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Etendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Nom	Prénom		Fonctions	Autres mandats mutualistes
MAITRE	Delphine	31/03/1983	Présidente - Membre du bureau	Présidente VVV Partenariat
CAPITAINE	Alain	27/01/1960	Vice-Président - Membre du bureau Fonction clé Gestion des risques	Néant
QUERE	Laurence	19/08/1967	Secrétaire - Membre du bureau	Néant
NERO	Alain	03/08/1967	Secrétaire adjoint - Membre du bureau	Néant
HOFFMANN	Marie-José	11/07/1966	Trésorière - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
GOSTEAUX	Fabien	19/01/1972	Trésorier adjoint - Membre du bureau	Néant
BURGHGRAEVE	Bernard	25/04/1959	Administrateur - Membre du bureau Fonction clé Vérification de la conformité	Néant
COSTIL	Marie	28/04/1968	Administratrice	Néant
CYRILLE	Rodrigue	03/02/1963	Administrateur	Néant
DEMANGEL	Jérôme	29/07/1979	Administrateur	Néant
DEVILLE	Sébastien	25/12/1974	Administrateur	Néant
FLINOIS	Yves	07/03/1955	Administrateur	Néant
GRUNER	Pascal	26/08/1968	Administrateur - Membre du bureau - Membre du Comité d'audit	Néant
JAYRAM	Lionel	04/02/1983	Administrateur - Membre du bureau	Néant
KHISTO	Rajkamal Suraj	12/12/1971	Administrateur - Membre du Comité d'audit	Néant
KOPACZYK	Marie-Anne	16/01/1961	Administratrice	Néant
LETORT	Gilles	11/08/1958	Administrateur - Fonction clé Audit interne	Néant
MORIN	Joël	22/12/1958	Administrateur	Néant
THILLET	Patrice	02/05/1961	Administrateur	Néant

Composition du service administratif

DEKKALI	Mohamed	Directeur - Fonction clé Actuarielle
CARPENTIER	Nathalie	Gestionnaire frais de santé
DESENNE	Cécile	Gestionnaire frais de santé
LANNELONGUE	Virginie	Gestionnaire frais de santé
LE MEUR	Sandrine	Gestionnaire frais de santé
OUSSELIN	Axelle	Gestionnaire frais de santé

Rapport de gestion de l'exercice 2024



Marie-José HOFFMANN
Trésorière

Dans un contexte économique et social toujours plus instable, notre mutuelle a dû et doit encore faire face à de nombreuses turbulences touchant de plein fouet les complémentaires santé. Nous subissons encore les conséquences des décisions gouvernementales non concertées avec la poursuite des transferts de charges de la sécurité sociale vers les organismes complémentaires. Mais aussi avec la revalorisation des actes médicaux et des médicaments.

Est-il encore possible de budgéter sérieusement ?

L'année 2024 s'est caractérisée par une hausse générale de nos prestations pour les

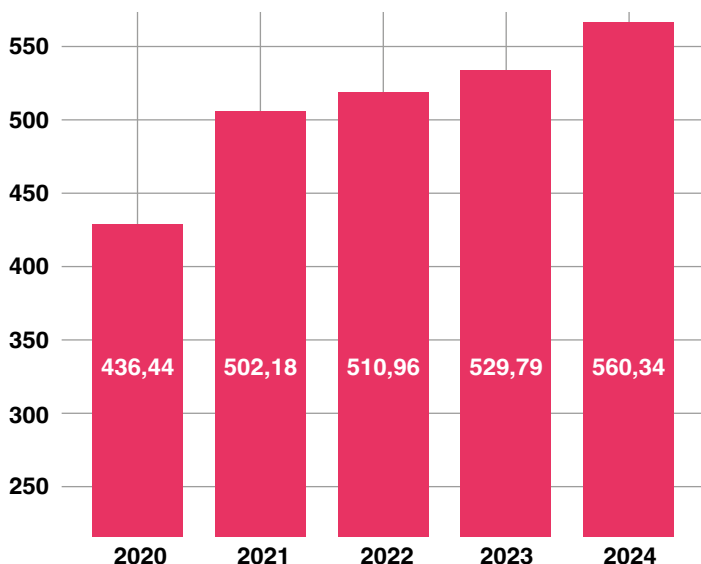
principales raisons évoquées précédemment, mais aussi par une augmentation de nos effectifs générant, de fait, plus de consommations.

Côté recette, nous assistons également à une hausse de notre chiffre d'affaires. Toujours très attentif à la situation financière de nos adhérents, la mutuelle avait rehaussé ses cotisations au 1^{er} janvier 2024 de 3% pour le contrat collectif et 4% pour les contrats individuels. À noter que la hausse nationale des cotisations se situait aux alentours de 7-8%.

L'année 2024 fut aussi marquée par une baisse importante de notre résultat financier. Nous avons dû constituer d'importantes provisions sur nos placements financiers pour tenir compte de la baisse de leurs valeurs. Une provision pour risque d'exigibilité avait été dotée pour 300 k€ en 2024 contre 172 k€ en 2023 et une autre provision pour dépréciation durable pour 702 k€ en 2024 contre 435 k€ en 2023 ; soit au total, un complément de provision de 395 k€ comptabilisé sur l'exercice 2024, cause principale de notre déficit de 524 k€. Cette perte, loin de remettre en cause l'équilibre de notre organisme, reste modérée au regard de nos réserves importantes.

Enfin, il est important de préciser que ces provisions n'impactent en rien notre trésorerie. Elles seront reprises en produit dès que la situation de nos placements sera meilleure. Par ailleurs, les rendements de nos investissements restent très satisfaisants. Nous avons perçu 385 k€ d'intérêts en 2024 contre 473 k€ en 2023.

Prestations par bénéficiaire	2020	2021	2022	2023	2024
Prestations servies	9 191 422	10 547 840	10 701 068	11 379 863	12 704 510
Nombre de bénéficiaires	21 060	21 004	20 943	21 480	22 673
Prestations par bénéficiaire	436,44	502,18	510,96	529,79	560,34
	-10,26%	15,06%	1,75%	3,68%	5,77%



La consommation individualisée des prestations est en constante augmentation et cela depuis plusieurs années à l'exclusion de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 et de la fermeture de certains centres de soins.

Ces résultats sont la conséquence d'une politique de hausse constante du coût de certains actes médicaux et le transfert de charges de la sécurité sociale aux organismes complémentaires.

Charges - Prestations principales (en euros)

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

	2023	2024	Variations
CHIRURGIE	690 874	767 197	11,05%
CHAMBRE PARTICULIÈRE	365 088	462 843	26,78%
HOSPITALISATION	442 464	605 202	36,78%
FORFAIT JOURNALIER	311 590	378 114	21,35%
FORFAIT 24 €	93 863	103 647	10,42%
FRAIS ACCOMPAGNANT	714	344	-51,89%
HONORAIRES MÉDICAUX	662 600	672 441	1,49%
RADIOLOGIE	292 604	306 894	4,88%
ANALYSES	293 801	299 416	1,91%
SOINS DENTAIRES	250 851	428 163	70,68%
PROTHÈSES DENTAIRES	2 130 251	2 219 796	4,20%
ORTHODONTIE	576 486	640 627	11,13%
AUXILIAIRES MÉDICAUX	503 225	577 515	14,76%
PHARMACIE	1 260 345	1 352 212	7,29%
ORTHOPÉDIE - APPAREILLAGE	857 908	967 543	12,78%
FORFAIT OPTIQUE	2 352 766	2 527 505	7,43%
CURES THERMALES	24 124	29 047	20,41%
TRANSPORTS	36 045	71 685	98,88%
SECOURS EXCEPTIONNELS	289	640	121,45%
MÉDECINES ALTERNATIVES ET COMPL.	161 201	174 048	7,97%
PSYCHOLOGIE	60 050	73 897	23,06%
SOINS DIVERS	12 723	32 663	156,71%
PRESTATIONS - CMU	0	13 072	+
TOTAL	11 379 863	12 704 510	11,64%

Comme évoqué, nos prestations augmentent de manière significative en 2024, avec 1 325 k€ de prestations servies en plus par rapport à l'année précédente. Soit une hausse de près de 12 %.

Nous constatons que tous les postes sont concernés par cette hausse.

Les actes en plus fortes augmentations sont, encore cette année, les actes hospitaliers ainsi que les soins dentaires avec une hausse de plus de 70% pour ce dernier.

La hausse importante de nos effectifs est également une des causes de l'envolée de nos prestations. Nous comptons 22 673 bénéficiaires au 31/12/2024 contre 21 480 au 31/12/2023, soit une augmentation de 1 193 personnes. Pour rappel, nos bénéficiaires avaient déjà augmenté en 2023 avec 537 personnes en plus par rapport à 2022.

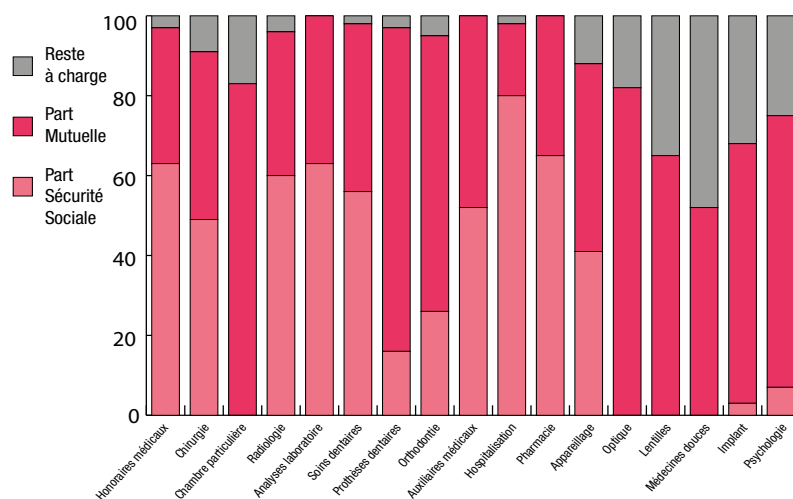
Tout cela démontre bien qu'il est souvent très difficile d'évaluer les dépenses futures de santé d'un organisme comme le nôtre car nous sommes totalement tributaires des aléas et des incidents de la vie que nous ne pouvons pas prévoir et de plus en plus des décisions gouvernementales que nous ne pouvons pas anticiper, tel que le 100% santé ou le basculement des charges de l'assurance maladie vers les organismes complémentaires.

Analyse des prestations avec le reste à charge

On constate que la part des dépenses de soins supportée par notre mutuelle reste conséquente en comparaison à la part des dépenses portées par l'assurance maladie. Dans le même temps, le reste à charge de nos adhérents n'a fait que diminuer ces dernières années et en particulier sur le dentaire et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Ce tableau montre que notre mutuelle contribue largement au maintien de notre système de santé. Il faut rester très prudent car cela pourrait pousser certaines mutuelles à des hausses de cotisations trop importantes et donc difficilement supportables pour nos adhérents les plus précaires et le risque, finalement, de renoncer aux soins.

L'accès aux soins doit rester une de nos priorités.

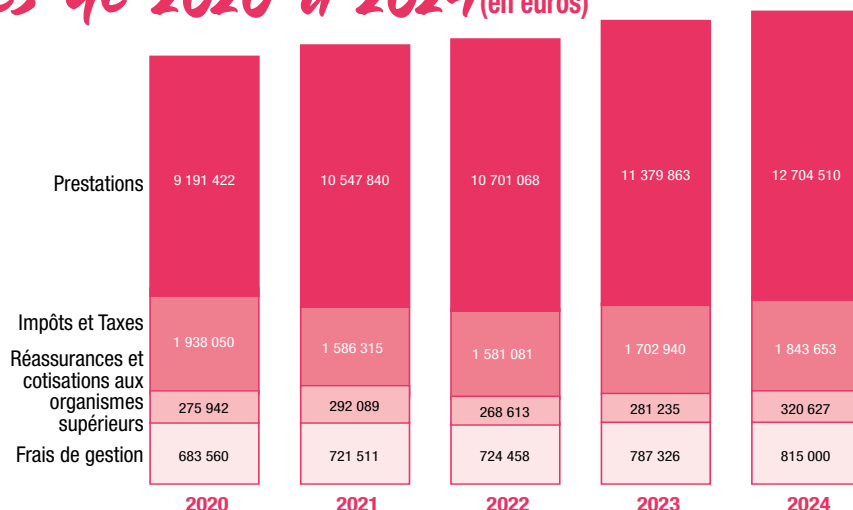


Structures des charges de 2020 à 2024 (en euros)

Cet histogramme met en exergue le poids important du poste « Prestations ». Il représente, en 2024, 81 % du total des dépenses. Le deuxième poste le plus conséquent est celui des impôts et taxes. Il est essentiellement composé de la Taxe de Solidarité Additionnelle (T.S.A.) calculée sur la base des cotisations nettes perçues au taux de 13,27 %, du Forfait Patientèle des Médecins Traitants (F.P.M.T.) calculé sur la base des cotisations nettes perçues au taux de 0,80 % et de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.).

Le poste réassurances et organismes supérieurs, correspondant aux cotisations versées à notre service d'assistance à la personne, à l'assurance capital décès et aux fédérations, est facturé sur la base du nombre d'assurés présents dans notre portefeuille.

Le poste « Frais de gestion » augmente régulièrement au fil des années suivant la tendance des prestations et des charges mobilisées pour faire fonctionner notre activité.



Extrait des frais généraux sur 5 exercices (en euros)

Principaux frais	2020	2021	2022	2023	2024	Variations 2023/2024
Frais de personnel	359 232	370 453	356 536	409 871	443 871	34 000
Frais informatiques	62 850	96 452	76 773	87 628	79 547	-8 081
Honoraires Conseil et Audit	50 567	36 390	39 125	48 385	56 396	8 010
Fournitures et imprimés	13 898	15 152	19 830	17 917	17 628	-289
Frais de poste et télécom	61 282	65 615	72 141	69 807	54 287	-15 520
Frais bancaires	26 942	28 141	28 464	29 173	31 474	2 301
Frais de routage	17 286	15 337	17 335	16 074	13 187	-2 887
Frais de gestion Noémie	22 663	25 992	27 530	25 943	29 788	3 845
Frais de Conseil d'administration	21 488	9 869	21 841	21 101	26 429	5 328
Frais d'Assemblée générale	1 101	7 655	6 798	7 066	9 619	2 553
Frais de Comité d'Audit	375	2 284	1 432	2 977	1 315	-1 662
TOTAL	637 684	673 339	667 805	735 942	763 541	27 599

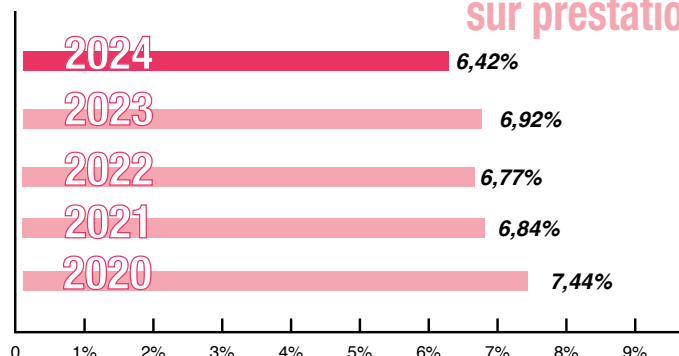
Cet extrait des postes les plus importants de nos frais augmente en particulier pour la ligne « Frais de personnel ». Nous avons dû recourir à l'intérim et au recrutement d'une personne fin 2024 pour absorber le surcroît d'activité lié à l'augmentation de nos effectifs. La hausse de la ligne « Honoraires Conseil et Audit » est liée à la mise en conformité de notre mutuelle à la réglementation sur la résilience opérationnelle numérique (« DORA ») visant à renforcer la cybersécurité.

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (en euros)

	2020	2021	2022	2023	2024
Résultat net de l'exercice	351 530,89	204 842,96	-95 093,13	-82 202,80	-523 625,71

Comme précisé précédemment, l'exercice 2024 a été marqué par une perte conséquente constituée majoritairement par le provisionnement des moins-values latentes sur nos placements financiers. Compte tenu de nos réserves très importantes, cette situation ne remet pas en cause la solidité financière de notre organisme.

Rapport frais de gestion sur prestations



Sur ces 5 derniers exercices, le taux de frais de gestion sur prestations 2024 atteint le niveau le plus bas. Le ratio est de 6,42 % en 2024 contre 6,92 % en 2023. Pour rappel, ces ratios sont issus du rapport des frais nécessaires au fonctionnement de la mutuelle sur les prestations servies. Le taux de frais de gestion sur cotisation baisse également au vu d'une augmentation plus marquée de nos cotisations perçues que celle de nos frais généraux.

sur cotisations

Frais de gestion / Cotisations T.T.C. **5,34 %**
Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C. **0,16 %**

TOTAL DES 2 5,50 %

Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 - mention obligatoire : « Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »

Poids de la fiscalité (en euros)

	2020	2021	2022	2023	2024
T.S.A. (CMU + TSCA)	1 428 986	1 490 016	1 488 397	1 603 282	1 735 251
CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISE (C.F.E.)	2 763	2 777	2 815	2 939	2 998
FORFAIT PATIENTEL – MÉDECINS TRAITANTS	73 653	89 904	89 738	96 656	105 400
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (C.V.A.E.)	6 275	2 052	131	63	4
TAXE SUR LES EXCÉDENTS	2 083	1 566	-	-	-
TAXE COVID	424 290	4 664	-	-	-
SOUS / TOTAL	1 938 050	1 586 315	1 581 081	1 702 940	1 843 653
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	0	0	0	0	0
TOTAL	1 938 050	1 586 315	1 581 081	1 702 940	1 843 653

Le total des taxes et contributions représentent la part la plus importante de nos dépenses après celle des prestations servies. Les lignes « T.S.A. et Forfait Patientèle Médecins Traitants » suivent la tendance de nos cotisations perçues qui ont fortement augmenté en 2023 et 2024.

Pour rappel, le niveau des contributions en 2020 a particulièrement été élevé car nous avons dû verser une taxe supplémentaire dite « Taxe COVID » instaurée par le gouvernement pour compenser la diminution des prises en charge liée aux mesures de confinement.

Par suite de déficits déclarés en 2018 et 2019 puis en 2023 et 2024, la mutuelle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés depuis.

Compte de résultat 2024 (en K euros)

Recettes

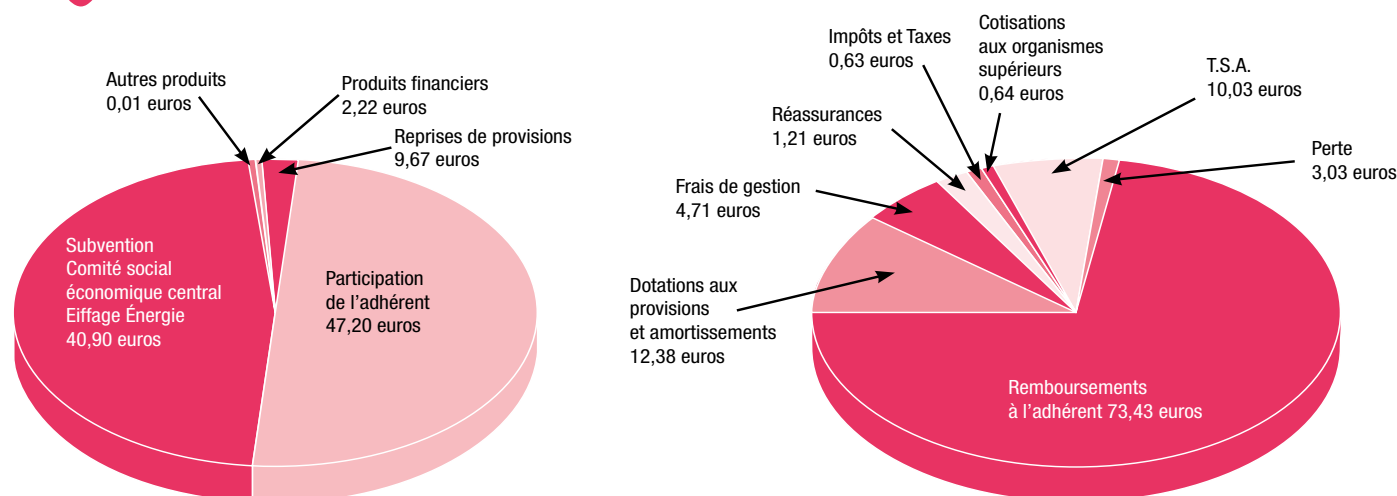
- Le montant des cotisations augmente de manière significative cette année passant de 7 552 k€ en 2023 à 8 167 k€ en 2024. Cette hausse est une des conséquences des embauches effectuées dans les différentes entités de la Branche Energie Systèmes mais aussi suite à l'intégration de 96 salariés de la société MET Energie.
- Le poste « Comité Social Economique Central (C.S.E.C.) », correspondant à la part patronale des cotisations perçues, a également augmenté dans les mêmes proportions et pour les mêmes raisons que les cotisations directement perçues des adhérents.
- Le poste « Amortissements et Provisions » correspond aux dotations aux provisions constituées l'an passé.
- Le poste « Produits Financiers » est de 385 k€ en 2024 contre 473 k€ en 2023. En repli à la suite de la baisse des taux de rendement de nos placements.

Dépenses

- Le poste le plus important est celui des prestations. Il représente 81 % du montant total des charges et ne cesse d'augmenter au fil des années.
- Le poste « Frais de gestion » représente les charges de structure nécessaire au fonctionnement opérationnel de la mutuelle. Il est en hausse par rapport à l'exercice précédent.
- Comme évoqué précédemment, le poste « Impôt et Taxes » reste le 2e poste de charge le plus important.
- Le poste « Amortissements et Provisions » a fortement augmenté afin de tenir compte de la nette baisse des valeurs de marché de nos placements.

Prestations 12 705	Cotisations 8 167
Frais de gestion 815	Comité Social Economique Central 7 077
Réassurances, cotisations 321	Amortissements et Provisions 1 673
Impôts et Taxes 1 843	Produits financiers 385
Amortissements et Provisions 2 142	Déficit 524

Origine et utilisation de 100€ de recettes



En 2024, les adhérents ont versé en moyenne 47,20 euros et ont perçu 73,43 euros contre, respectivement, 47,97 euros et 72,29 euros en 2023.

Situation de trésorerie (en euros)

	COÛT HISTORIQUE				VALEUR DE MARCHÉ				+ / - Values
COMPTE COURANT ET COMPTE SUR LIVRET									
COMPTES BANCAIRES	51 236,69				51 236,69				0,00
COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE	15 487,16	7 993 571,14	58,80%		15 487,16	7 993 571,14	64,02%		
COMPTE COURANT SUR LIVRET	7 679 139,81				7 679 139,81				
COMPTE COURANT EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES	247 707,48				247 707,48				
IMMOBILIER S.C.P.I.									
SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00				917 274,96				-740 880,22
SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	3 550 456,00	26,12%		731 820,42	2 809 575,78	22,50%		
SCPI PIERVAL SANTÉ	1 000 000,00				912 800,00				
SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00				247 680,40				
ACTIONS ET OPCVM									
AUTOCALL - SOCIETE GENERALE ALSTOM	300 000,00	700 000,00	5,15%		290 160,00	438 760,00	3,51%		-261 240,00
AUTOCALL - SCOR 2	100 000,00				82 600,00				
AUTOCALL - STELLANTIS	300 000,00				66 000,00				
OBLIGATIONS									
ALCIS CAPI (Fond Commun de Placement)	250 756,80				265 873,20				-106 255,60
TARN GENERALI	600 000,00	1 350 756,80	9,94%		492 960,00	1 244 501,20	9,97%		
CLN ITRAXX 4,35%	300 000,00				306 000,00				
CLN ITRAXX EUROPE SERIES 40	200 000,00				179 668,00				
TOTAL	13 594 783,94				12 486 408,12				

Ce tableau comparatif, entre le coût historique et la valeur de marché au 31 décembre 2024 de notre situation de trésorerie, met en évidence la sérieuse dégradation de nos placements.

On constate que nos SCPI ont globalement perdu plus de 20 % de leurs valeurs accusant une moins-value totale de 741 k€.

Les placements en action et OPCVM ont globalement chuté de manière encore plus importante avec une valorisation à environ 63 % de la valeur initiale.

Dans le détail, c'est l'Autocall-Stellantis qui a été le plus impacté par cette dégradation, voyant sa valeur perdre 78% de sa valeur.

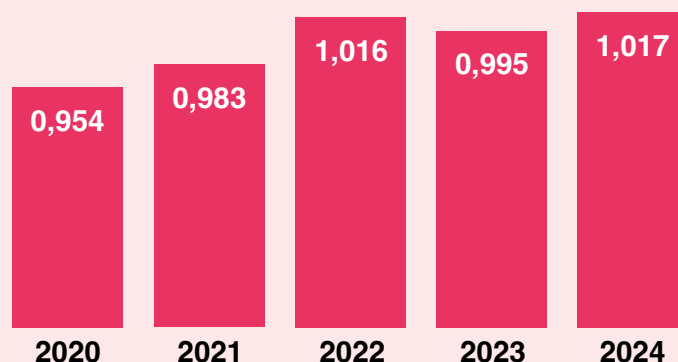
Il est aussi essentiel de noter que nos placements ont généré d'important revenus financiers en 2024. Il s'élevait à 385 k€

Rapport P/C (Prestations sur Cotisations)

Ce rapport Prestations sur Cotisation (P/C) est un indicateur très important. Il permet de mesurer le poids des prestations (y compris provisions) face aux cotisations et de surveiller les éventuelles dérives de ce ratio et de son impact sur le résultat opérationnel.

Au même titre que 2022, l'année 2024 laisse apparaître un ratio au-dessus de « 1 ». Ce qui signifie que le total des prestations dépasse le total des cotisations. Cette situation devra être analysée et des mesures correctives devront être apportées pour les prochains exercices.

Un bon équilibre de ratio se situerait aux alentours de 0,960. Ceci afin de permettre aux cotisations de couvrir les prestations (y compris provisions) ainsi que les frais de gestion non intégrés ici dans le calcul du P/C.



ACTIF		2024	2023
A1	Actifs incorporels	0,00	0,00
A2	Placements	12 593 530,19	12 551 485,20
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	12 593 530,19	12 551 485,20
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
A6	Créances	401 091,86	596 506,59
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	5 519,70	2 336,10
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	5 519,70	2 336,10
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	395 572,16	594 170,49
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	0,00	0,00
	A6cc Débiteurs divers	395 572,16	594 170,49
A7	Autres actifs	72 912,81	107 419,94
	A7a Actifs corporels d'exploitation	21 676,12	21 027,62
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	51 236,69	86 392,32
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus		
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		13 067 534,86	13 255 411,73
PASSIF		2024	2023
B1	Fonds mutualistes et réserves	10 828 320,23	11 351 945,94
B1.1	Fonds propres	10 828 320,23	11 351 945,94
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b ÉCARTS de réévaluation		
	B1c Réserves	11 123 345,94	11 205 548,74
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	-523 625,71	-82 202,80
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	1 438 925,95	1 237 442,57
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	0,00	0,00
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	1 139 115,31	1 065 042,57
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	299 810,64	172 400,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution	0,00	0,00
B6	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	800 288,68	666 023,22
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	177 755,68	114 706,22
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	622 533,00	551 317,00
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Créiteurs divers	622 533,00	551 317,00
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		13 067 534,86	13 255 411,73

Compte de résultat 2024 (en euros)

I. COMPTE DE RÉSULTAT

Résultat technique

des opérations Non-vie

	2024			2023
	Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A)
D1 Cotisations acquises	13 298 745,00			12 199 817,59
D1a Cotisations.....	13 298 745,00			12 199 817,59
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00			0,00
D2 Produits placements alloués compte non technique	90 576,54			61 791,67
D3 Autres produits techniques	0,00			0,00
D4 Charge des prestations	13 521 219,06			12 134 426,32
D4a Prestations et frais payés.....	13 447 146,32			12 102 350,71
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	74 072,74			32 075,61
D5 Charges des autres provisions techniques	127 410,64			-78 600,00
D6 Participation aux résultats	0,00			0,00
D7 Frais d'acquisition et d'administration	110 369,46			108 136,98
D7a Frais d'acquisition.....	24 046,33			23 545,12
D7b Frais d'administration.....	86 323,13			84 591,86
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution	0,00			0,00
D8 Autres charges techniques	166 092,72			155 991,52
D9 Charge de la provision pour égalisation	0,00			0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	-535 770,34			-58 345,56

II. COMPTE DE RÉSULTAT - Compte non technique

	2024	2023
F1 Résultat technique des opérations Non-vie	-535 770,34	-58 345,56
F2 Résultat technique des opérations Vie		
F3 Produits des placements	386 122,29	474 178,44
F3a Revenus des placements	386 122,29	474 178,44
F3b Autres produits des placements	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0,00	0,00
F5 Charges des placements	268 871,80	435 936,65
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers.....	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements.....	268 871,80	435 936,65
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements.....	0,00	0,00
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	90 576,54	61 791,67
F7 Autres produits non techniques		
F8 Autres charges non techniques	14 529,32	307,36
F8a Charges à caractère social.....	13 712,10	289,00
F8b Autres charges non techniques	817,22	18,36
F9 Résultat exceptionnel	0,00	443,14
F9a Produits exceptionnels.....	0,00	443,14
F9b Charges exceptionnelles	0,00	0,00
F10 Impôts sur le résultat	0,00	0,00
F11 Solde intermédiaire	-523 625,71	-82 202,80
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées		
F14 Résultat de l'exercice	-523 625,71	-82 202,80

ACTIF

	2023	2024	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
5081000 LOGICIEL INFORMATIQUE	1 380,00	1 380,00	
5804000 AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-1 380,00	-1 380,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS			
5101000 FNMF FONDS D'INTERVENTION	10 132,83	10 132,83	
5101900 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION FONDS S.F.G.	-1 459,13	-810,63	
5102008 FONDS DE GARANTIE - CRÉDIT COOPÉRATIF	12 353,92	12 353,92	
PLACEMENTS			
230204 SCPI PRIMOVIE	1 049 900,00	1 049 900,00	
230205 ALCIS CAPI	250 756,80	250 756,80	
230206 SCPI LAFFITTE PIERRE	1 200 130,00	1 200 130,00	
2960000 PROVISION POUR DEPRECIATION SCPI LAFFITTE PIERRE	-277 292,14	-468 309,58	
230207 SCPI PIERVAL SANTÉ	1 000 000,00	1 000 000,00	
230208 SCPI PFO DE PERIAL	300 426,00	300 426,00	
230209 EMTN - TARN GENERALI	600 000,00	600 000,00	
230210 CLN ITRAXX 4,35%	300 000,00	300 000,00	
230214 AUTOCALL - ATHENA-SCOR	297 750,00	0,00	
230215 AUTOCALL - SOCIÉTÉ GÉNÉRALE-ALSTOM	300 000,00	300 000,00	
2960000 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION SG - ALSTOM	-157 410,00	0,00	
230217 CLN ITRAXX EUROPE SÉRIES 40	0,00	200 000,00	
230218 AUTOCALL - SCOR 2	0,00	100 000,00	
230219 AUTOCALL - STELLANTIS	0,00	300 000,00	
2960000 PROVISION POUR DÉPRÉCIATION STELLANTIS	0,00	-234 000,00	
TOTAL I	4 885 288,28	4 920 579,34	4 920 579,34
CRÉANCES D'EXPLOITATION			
COTISATIONS ET COMPTES RATTACHES			
4186000 COTISATIONS INACTIFS A RECEVOIR	2 336,10	5 519,70	
AUTRES CRÉANCES			
4687200 INTÉRÊTS A RECEVOIR	85 820,00	67 780,29	
4688000 CHARGES PAYÉES D'AVANCE	80 462,31	66 086,25	
4730000 PRESTATIONS PAYÉES	14 979,59	13 998,14	
CRÉANCES DIVERSES			
463000 COMPTE COURANT EIFFAGE ENERGIE SYSTÈMES	401 592,00	247 707,48	
4740000 COTISATIONS PART PATRONALE A RECEVOIR	11 316,59	0,00	
DISPONIBILITÉS			
5140000 COMPTE CHÈQUE POSTAL PARIS	86 392,32	51 236,69	
5160000 COMPTE COURANT SUR LIVRET- BANQUE POSTALE	0,00	7 679 139,81	
5172000 LIVRET- BANQUE POSTALE	7 687 224,54	15 487,16	
TOTAL II	8 370 123,45	8 146 955,52	8 146 955,52
	13 255 411,73		13 067 534,86

PASSIF

	2023	2024	
RÉSERVES			
1021000 FONDS D'ÉTABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063000 FONDS DE RÉSERVE	11 205 548,74	11 123 345,94	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
1200000 RÉSULTAT	-82 202,80	-523 625,71	
TOTAL I	11 351 945,94	10 828 320,23	10 828 320,23
DETTES D'EXPLOITATION			
4010000 FOURNISSEURS	44 214,91	109 192,76	
DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER			
4086100 PRESTATIONS A PAYER	5 855,51	5 327,42	
3322000 PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	1 065 042,57	1 139 115,31	
3723000 PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ	172 400,00	299 810,64	
DETTES DIVERSES			
AUTRES DETTES			
4686000 FRAIS BANCAIRES A PAYER	2 450,48	2 521,87	
468620 FRAIS DE GESTION NOÉMIE ET T.P. A PAYER	7 808,04	8 161,70	
4286000 NOTE DE FRAIS A PAYER	667,35	0,00	
4686300 AFFRANCHISSEMENT À PAYER	1 087,22	908,83	
4686400 CHARGES DIVERSES À PAYER	48 207,46	40 850,00	
4431000 CONTRIBUTION T.S.A. À PAYER	454 598,00	517 133,00	
4686430 PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE A PAYER	96 656,00	105 400,00	
4470000 CVAE A PAYER	63,00	0,00	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE			
4876000 COTISATIONS INACTIFS PERÇUES D'AVANCE	4 415,25	10 793,10	
TOTAL II	1 903 465,79	2 239 214,63	2 239 214,63
	13 255 411,73		13 067 534,86

CHARGES

PRESTATIONS BRUTES

96562010	HONORAIRES MÉDICAUX
96562020	ACTES DE CHIRURGIE
96562021	FORFAIT P.A.T.
96562030	RADIOLOGIE
96562040	ANALYSES
96562050	SOINS DENTAIRES
96562060	PROTHÈSES DENTAIRES
96562062	ORTHODONTIE
96562070	AUXILIAIRES MÉDICAUX
96562080	SOINS EXTERNES A L'HÔPITAL
96562100	HOSPITALISATION
96562101	CHAMBRE PARTICULIÈRE
96562102	FRAIS ACCOMPAGNANT
96562120	PHARMACIE
96562131	ORTHOPÉDIE
96562133	OPTIQUE
96562180	CURES THERMALES
96562190	TRANSPORTS
96562210	VACCINS ANTI-GRIPPE
96562250	FORFAIT JOURNALIER
96562260	SOINS DIVERS

PRESTATIONS NETTES

AUTRES PRESTATIONS

96568100	SECOURS EXCEPTIONNELS
96568160	PRESTATIONS VERSEES - CMU

CONSUMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS

9606400	FOURNITURES ET IMPRIMES
9606430	IMPRIMES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

9611300	SÉCURITÉ SOCIALE NOÉMIE
9611400	GESTION DU TIERS-PAYANT
9611500	FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE
9616620	URSSAF ADMINISTRATEURS
9616640	CONTRIBUTION ACPR
9616650	CONTRIBUTION SMACL
9622000	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES
9622200	HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE
9622300	HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT
9625100	FRAIS DE REUNION DE BUREAU
9625110	DÉPLAC. et MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION
9625120	DÉPLAC. et MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF
9625141	DÉPLAC. et MISSIONS COMITÉ D'AUDIT
9625150	FRAIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
9626000	FRAIS DE POSTES ET DE TELECOM
9628700	FRAIS DE ROUTAGE
9636000	FRAIS BANCAIRES

CHARGES DE PERSONNEL

9621000	APPOINTEMENTS ET CHARGES
9621010	PERSONNEL INTÉRIMAIRE

COTISATIONS AUX ORGANISMES

9658111	COTISATIONS FÉDÉRALES FNMF
9658113	COTISATIONS GIE SESAME-VITALE
9658114	COTISATIONS UGM SERVICES
9658115	COTISATIONS ALFA
9658116	COTISATIONS SYSTÈME FÉDÉRAL GARANTIE
9658117	COTISATIONS VVY PARTENARIAT

CHARGES DIVERSES

963511	CONTRIBUTION VALEUR AJOUTÉE (CVAE)
9669000	DOT. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DURABLE
9686310	DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS A PAYER
968640	DOTATIONS AUX PROVISIONS DÉPREC. ACTIFS
9686500	DOT. AUX PROVISIONS POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ
969520	CONTRIBUTION FONCIÈRE (C.F.E.)
9695300	FORFAIT PATIENTÈLE MÉDECINS TRAITANTS

SOLDE CRÉDITEUR AVANT IMPÔTS

9695000	RÉSULTAT NET APRES IMPÔT
	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

2023	2024		
			12 704 509,50
662 599,62	672 441,41		
690 874,41	767 196,67		
93 862,87	103 646,92		
292 604,40	306 894,48		
293 801,26	299 416,29		
250 850,64	428 162,92		
2 130 250,55	2 219 795,57		
576 485,76	640 626,60		
503 224,93	577 514,93		
7 556,29	22 173,68		
434 907,95	583 027,61		
365 088,12	462 842,70		
714,10	343,54		
1 260 345,35	1 352 212,26		
857 907,70	967 543,18		
2 352 766,42	2 527 504,84		
24 124,22	29 047,49		
36 045,08	71 685,00		
2 834,06	5 040,76		
311 590,00	378 113,59		
231 139,99	275 566,96		
11 379 573,72	12 690 797,40	12 690 797,40	
289,00	640,00		
0,00	13 072,10		
289,00	13 712,10	13 712,10	
			371 129,02
17 917,01	17 627,96		
10 104,00	10 502,00		
28 021,01	28 129,96	28 129,96	
25 943,00	29 788,35		
7 485,36	7 092,98		
87 628,09	79 547,01		
418,00	380,00		
2 604,38	2 805,96		
1 041,89	1 194,05		
16 057,40	16 057,40		
10 661,52	11 541,80		
48 385,46	56 395,62		
73,85	102,63		
21 101,30	26 429,12		
2 937,71	1 781,89		
2 977,12	1 314,76		
7 066,01	9 618,95		
69 806,72	54 287,15		
16 073,65	13 187,07		
29 173,02	31 474,32		
349 434,48	342 999,06	342 999,06	
			443 870,86
409 870,59	428 140,79		
0,00	15 730,07		
409 870,59	443 870,86		
			110 680,17
37 719,30	41 704,72		
2 434,81	2 804,10		
18 100,00	18 100,00		
0,00	500,00		
30,40	30,40		
41 430,64	47 540,95		
99 715,15	110 680,17		
			2 250 448,16
63,00	4,00		
434 702,14	702 309,58		
1 065 042,57	1 139 115,31		
1 459,13	810,63		
172 400,00	299 810,64		
2 939,00	2 998,00		
96 656,00	105 400,00		
1 773 261,84	2 250 448,16		
			-523 625,71
-82 202,80	-523 625,71		
0,00	0,00		
13 957 962,99			15 357 012,00

PRODUITS

COTISATIONS

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE.....

COTISATIONS STATUTAIRES T.T.C......

COTISATIONS ADHÉRENTS ACTIFS T.T.C.

7560001 COTISATIONS ACTIFS.....

COTISATIONS ADHÉRENTS INACTIFS T.T.C.

7561100 COTISATIONS INACTIFS.....

PARTICIPATION ENTREPRISES T.T.C.

7571200 EIFFAGE ÉNERGIE pour Ex- Filiales.....

COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE CENTRAL

7571300 COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE CENTRAL

COTISATIONS RÉASSURANCES

9657210 CAISSE AUTONOME VIE DÉCÈS

9658130 COTISATIONS ASSISTANCE

PRODUITS STATUTAIRES NETS T.T.C. **C = A + B**

TAXES

7010000 CONTRIBUTION T.S.A.....

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE **E = C + D**

PRODUITS D'EXPLOITATION

ASSURANCES ET PROVISIONS

7868120 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS À PAYER

PRODUITS FINANCIERS

PROVISIONS

7868130 REPRISE SUR PROVISION DÉPRECIATION ACTIF.....

7868500 REPRISE PROVISION POUR RISQUES D'EXIGIBILITÉ

7869600 REPRISE PROVISION POUR DÉPRECIATION DURABLE.....

AUTRES PRODUITS

7681000 INTÉRÊTS EMTN - TARN GENERALI

7681100 INTÉRÊTS SCPI PIERVAL SANTE

7681200 INTÉRÊTS SCPI PFO DE PERIAL.....

7681300 INTÉRÊTS CLN - ITRAXX 4,35%

7681600 INTÉRÊTS CRÉDIT AGRICOLE TOTAL ÉNERGIES

7681700 INTÉRÊTS AUTOCALL - ATHENA SCOR.....

7681900 INTÉRÊTS STELLANTIS KLEPIERRE

7684000 INTÉRÊTS SCPI LAFFITTE PIERRE.....

7685000 INTÉRÊTS COURUS ET NON ÉCHUS.....

7686000 COMPTE COURANT SUR LIVRET

7687000 COMPTE SUR LIVRET BANQUE POSTALE

7688000 INTÉRÊTS SCPI PRIMOVIE

7694000 PLUS VALUE SCPI LAFFITTE PIERRE

7695000 PLUS VALUE SCPI PIERVAL SANTE.....

7696000 PLUS VALUE SCPI PFO DE PERIAL

7698000 PLUS VALUE SCPI PRIMOVIE.....

PRODUITS EXCEPTIONNELS

7780000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....

2023	2024		
		8 166 598,53	13 298 745,00
5 104 018,09	5 542 371,48		
2 444 395,45	2 620 483,05		
7 548 413,54	8 162 854,53		
3 811,50	3 744,00		
3 811,50	3 744,00		
6 432 393,99	7 077 344,79		
6 432 393,99	7 077 344,79		
13 984 619,03	15 243 943,32		
-96 678,00	-121 492,52		
-84 841,44	-88 454,80		
-181 519,44	-209 947,32		
13 803 099,59	15 033 996,00		
-1 603 282,00	-1 735 251,00		
-1 603 282,00	-1 735 251,00		
12 199 817,59	13 298 745,00		
1 032 966,96	1 065 042,57		
1 032 966,96	1 065 042,57		
1 459,13	1 459,13		
251 000,00	172 400,00		
0,00	434 702,14		
252 459,13	608 561,27		
0,00	210,00		
45 000,00	37 100,00		
18 302,29	14 401,23		
13 050,00	13 050,00		
40 000,00	0,00		
0,00	38 250,00		
37 500,00	0,00		
42 962,40	39 244,50		
34 007,11	-18 039,71		
0,00	199 139,81		
190 784,83	8 262,62		
44 312,80	41 124,44		
1 377,00	4 131,00		
1 550,00	1 100,00		
0,00	1 866,00		
3 872,88	4 823,27		
472 719,31	384 663,16		
151,00	0,00		
151,00	0,00		
13 957 962,99	15 357 012,00		

1 065 042,57

993 224,43

0,00



Mohamed DEKKALI
Directeur

Marge de solvabilité

Résultats
-524 K€

Fonds
propres
économiques
10 061 k€

SCR
3 725 k€

Ratio de
solvabilité
270 %

Chiffre
d'affaires
13 299 k€

Nombre
d'adhérents
10 983

MCR
2 700 k€

SCR (Capital de Solvabilité Requis) :
Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Risque bicentenaire.
MCR (Minimum de Capital Requis) :
Seuil au-dessous duquel le montant de fonds propres économiques ne peut passer sous peine de retrait d'agrément.

Le chiffre d'affaires de la mutuelle, correspondant aux cotisations perçues, a augmenté de manière significative, passant de 12 200 k€ en 2023 à 13 299 k€ en 2024, exposant ainsi la mutuelle à un risque plus important. Ceci associé à un déficit de 524 k€ entraîne une augmentation du SCR de près de 200 k€. Les fonds propres économiques quant à eux diminuent affichant un montant de 10 061 k€ en 2024 contre 10 793 k€ en 2023. Cette situation s'explique par la chute de valeurs de la quasi-totalité de nos placements financiers. La conjonction de tous ces événements entraîne mécaniquement une baisse de notre ratio de solvabilité de 36 points passant de 306% en 2023 à 270% en 2024. Avec un ratio presque 3 fois supérieur au minimum exigé par la réglementation, la mutuelle respecte toujours largement ses obligations en matière de solvabilité.

Budget prévisionnel 2025 (en K euros)

Après la présentation détaillée de l'exercice 2024, nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour 2025.

DÉPENSES	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	PRÉVISIONS 2025
PRESTATIONS	10 548	10 701	11 380	12 705	13 200
FRAIS GENERAUX	722	724	787	815	887
REASSURANCES	174	181	182	210	233
COTISATIONS ORGANISMES	118	88	100	111	112
T.S.A. (C.M.U.)	1 490	1 488	1 603	1 735	1 798
IMPOTS ET TAXES	101	93	100	108	107
PROVISIONS	-118	42	388	468	0
RESULTAT NET	205	-95	-82	-524	-58
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0	0	0	0	0
TOTAL	13 240	13 222	14 457	15 629	16 279
RECETTES	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	RÉALISÉ 2024	PRÉVISIONS 2025
COTISATIONS	7 185	7 214	7 552	8 167	8 726
C.S.E.C.	5 836	5 778	6 432	7 077	7 218
PRODUITS FINANCIERS	201	230	473	385	335
DIVERS	18	0	0	0	0
TOTAL	13 240	13 222	14 457	15 629	16 279

Toujours dans la même tendance que les années précédentes, le montant des prestations est prévu en augmentation dans le budget prévisionnel 2025. Ceci afin de tenir compte des effets inflationnistes sur certains actes, des prises de décisions gouvernementales sur notamment les désengagements de la sécurité sociale sur un plus grand nombre de soins et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

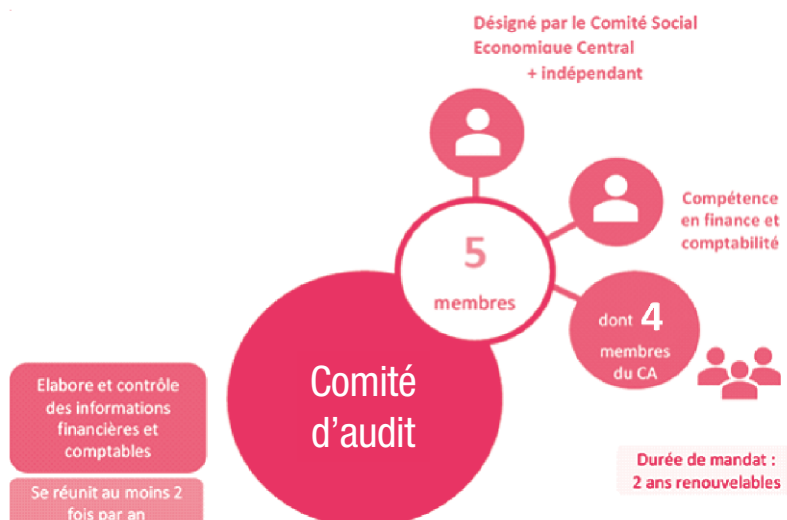
Avec une revalorisation au 1er janvier 2025 et une probable continuité de la hausse générale de nos effectifs, les cotisations devraient encore augmenter en 2025. En revanche, nous devrions connaître une dégradation de nos produits financiers au vu des conflits mondiaux actuels. Dans ce contexte, nous devrions accuser un déficit de 58K€ ne compromettant pas l'équilibre financier de notre mutuelle compte tenu de sa solidité et de son très bon niveau de solvabilité.

A noter que ce budget prévisionnel a été établi sur la base d'éléments connus au 31 octobre 2024.

Rapport du Comité d'audit pour l'exercice 2024



Gilles LETORT
Responsable du Comité d'audit



Le Comité d'audit de la mutuelle s'est réuni le 5 mars 2025 en présence du Directeur de la mutuelle et du Commissaire aux comptes.

La présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 a été faite par le Directeur ainsi que par le Commissaire aux comptes.

Après avoir entendu cette présentation et n'ayant aucune remarque à formuler, le comité a rendu un avis favorable sur les comptes 2024.

Le Commissaire aux comptes précise que les comptes de l'exercice 2024 sont, au regard des principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle.

Lors de cette réunion, le Commissaire aux comptes a précisé son indépendance vis-à-vis de la Mutuelle Santé Eiffage Energie ainsi que de la société Eiffage Energie Systèmes.

Une synthèse des travaux du Comité d'audit a été présentée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Mutuelle Santé Eiffage Energie qui s'est tenue le 8 mars 2025.

Le plan 2024 du Comité d'audit reste à finaliser alors que 2025 verra la présentation et l'adoption par le Conseil d'administration du nouveau plan 2026/2028.

Enfin, le Comité d'audit appelle à engager des discussions sur les évolutions liées à la réglementation toujours plus consommatrice de temps et d'argent et à la formation de la gouvernance et du service opérationnel.

Association CC3E



Le catalogue de vos vacances 2025



6 009800 461091 >
ASSOCIATION CC3E.ADVANGQ.FR

SALARIES ET RETRAITES EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Inscriptions et Tarifs auprès de l'Association CCE Eiffage Énergie

Nous contacter au **01 55 87 52 79** ou **06 60 86 50 93**

Notre site : <https://www.association-cc3e.com/login>

